

CHIFFRES CLÉS

92 caméras de vidéo-protection

11 agents dédiés à la prévention et à la sécurité

verbalisations pour stationnement sur des places réservées PMR (personnes à mobilité réduite)

1500 verbalisations pour améliorer la sécurité routière (sur les 6 premiers mois de 2018)

6 maisons citoyennes pour plus de proximité

1 équipe de médiateurs tranquillité

INFOS PRATIQUES

Commissariat de police de Givors - Grigny

1 rue Pierre Sémard, 69700 Givors 04 72 49 26 50 ou 17 Ouvert 24h/24 et 7j/7

Police municipale

04 72 49 18 18 (8h-12h et 13h-18h en semaine, 9h-12h et 13h-17h le samedi)

Police secours

En cas d'urgence, composez le 17.

Maison de la justice et du droit de Givors

6 rue Jacques Prévert 04 78 07 41 00

Vous devez porter plainte au commissariat de police pour que les forces de sécurité et la justice puissent enclencher les procédures nécessaires











Sécurité et Prévention: Givors s'engage



VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE ENGAGEMENT



La sécurité, c'est la première des libertés. C'est pourquoi, à Givors nous croyons fermement qu'une ville, si elle ne peut pas tout, doit agir pour garantir un cadre de vie serein et encourager le goût, le plaisir de vivre ensemble.

Nous avons voulu, avec ce dépliant, informer chaque Givordine et chaque Givordin de l'action municipale en matière de sécurité. Notre action est vaste et plurielle, elle reflète l'engagement de notre majorité pour une ville sûre et agréable à vivre. Une ville où chacune et chacun ait sa place, puisse construire sa vie et envisager son avenir avec confiance.

Christiane Charnay,
maire de Givors

conseiller délégué à la prévention
et à la sécurité,

LA MAIRE, PIVOT DE LA PRÉVENTION

La maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publiques sur le territoire de la commune. Les lois ont consacré la vocation du maire à être le pivot de l'action territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, notamment en lien avec la police nationale. A ce titre, la maire rencontre régulièrement les forces de police et la préfecture pour tendre à une stratégie commune de sécurité publique.

NOTRE ACTION



Les incivilités

Les incivilités, si elles ne relèvent pas à chaque fois de la délinquance, peuvent rendre la vie en communauté plus difficile. Chaque jour, de nombreux agents de la ville agissent pour réguler ces écarts de comportements. Chacun peut faire un geste pour mieux vivre ensemble.



Tranquillité publique

La police municipale, comme les ASVP, patrouillent dans tous les quartiers de la ville et contribue à assurer la tranquillité publique. Par leur présence dissuasive et leur action de surveillance du territoire, ils agissent pour une ville plus sereine.



Partager l'espace public

L'espace public est notre bien commun. De l'aménagement des espaces urbains jusqu'à l'animation et la sécurité de l'espace public, la ville agit pour que les usages de la ville se partagent et que chacun puisse profiter de son quartier.

LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Porté depuis de nombreuses années par une volonté municipale forte, cette instance partenariale œuvre à une action collective qui porte à la fois sur la prévention, la sécurité et l'éducation civique. Au service de la population, le CLSPD a comme objectif principal de prévenir les actes de délinquance, à travers de très nombreuses initiatives mises en place en coordination avec les partenaires locaux.

LES MOYENS MIS EN DEUVRE



La police municipale

Informer, prévenir et protéger sont les trois types de mission de ce service municipal. Placés sous l'autorité directe de la Maire, ils agissent en proximité avec les habitants et sont régulièrement en lien avec la Police Nationale. Ils sont présents sur le terrain chaque jour de la semaine.



La vidéo protection

La ville de Givors a fait le choix de s'appuyer sur la vidéo protection dans sa stratégie de prévention et de sécurité. Le déploiement de caméras permet de dissuader en partie et contribue à condamner les actes qui enfreignent la loi.



Les ASVP

En ville, la voiture a sa place mais ne doit pas prendre toute la place. Faire que chacun puisse circuler dans le respect de l'autre, c'est la mission des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). C'est une mission exigeante de régulation qui articule avec rigueur et diplomatie la répression et la prévention pour faire respecter les règles communes.

LES MÉDIATEURS

Pour garantir notre cadre de vie, des équipes de médiateurs sont présents au quotidien. Apaiser les tensions, trouver les solutions pacifiques aux conflits de voisinage, expliquer le partage des usages de l'espace public sont les missions essentielles des médiateurs.